Conseil municipal Cayeux-sur-Mer 20 février 2019

Réponse à Robart sur le nombre d’apprentis au sein de la collectivité 3. Espaces verts, et certificat de spécialisation

En réponse aussi à Robart Les taux de cotisation foncière c’est la Cabs, pas la commune ; et c’est 25 % ?

Robart dit que les 60 % dont il parlait au précédent conseil c’est la CFE mais pas seulement

Suppression du point 8 sur **travaux de la plage**, décision du maire et non pas notification de marché (un peu moins de 292 609 euros HT.) entre le petit muret le chemin de planches commission d’appel d’offres le 7 janvier 2019, une seule entreprise a répondu l’entreprise lhotellier, effacement des réseaux actuels, partie en asphalte, boulodrome, pataugeoire début 25 février, fin 5 avril. A la place ce sera des matériaux filtrants pour répondre a la demande des services de l’état. Pas de subvention. Grosse partie du budget 2019. Asphalte disparait, pataugeoire disparaît, futur espace balnéaire tr ès familial, espace jeux de 1000 m2, clôt en autoclaves, accessible gratuitement, ailleurs sur 2600 m2 cayeux plage, en négociation avec une société qui va reprendre cet espace. Aires pour le foot et le basket sera entièrement asphalte et clos en autoclave,

Mini terrain de football, sable filtrant, mini-terrain de basket en béton filtrant, boulodrome sera refait entièrement en régie, plateau d’évolution en discussion avec la cabs pour avoir une copie conforme du concept abbeville plage, pour les ados. Front de mer va être très animé pour l’été 2019.

Pas de candidat pour l’espace club mickey donc négo avec la cabs pour répondre à cette demande ; cayeux seule plage du littoral picard. Pourrait etre intéressant aussi pour les asso sportives de Cayeux,

Contrat d’assistance juridique pour la défense des intérêts de la commune,

Arrêté du maire interdiction de nourrir les **goélands** et les pigeons, plusieurs pétitions adressées à JP sur les goélands, réunion avec ddtm, oncfs, entreprise qui régule les goélands, les pétitionnaires parlent d’insalubrité pour les maisons, en front de mer et bruit car ils sont très territoriaux, lorsqu’ils nichent de jour mais aussi de nuit.

Démarche adm de stérilisation des œufs pour la 3ème année consécutive, et aussi la possibilité d’effaroucher avec des rapaces on a demandé aux services de l’état de nous aider pour l’effarouchement mais on doit prouver aux services de l’état que l’on anticipe les dégâts produits. Pb sur les poubelles qu’ils éventrent. Etude avec com d’agglo pour adapter par exemple poubelles. Oncfs travaillent avec eux pour voir comment faire donc arrêté municipal qui ointerdit d’alimenter les goélands et les pigeons surtout pou montrer que la commune fait ce qu’elle peut pour contrer les dégâts.

**Espace projet**: charte chromatique, requalification du front de mer (première étude terminée) à la bibliothèque municipale. Intérieur de la bibliothèque entièrement rénové, deux boites à livres, accès rénové, instants d’explication seront prévus pour chaque expo. Par ex aménagement espace balnéaire. Inauguration le 27 février.

2. **DSP Casino**: commission d’appel d’offre de février. Grace a la station classée balnéaire, permet d’avoir la présence d’un casino sur le territoire, bien pour les recettes ;

Une seule candidature, celle de Cayeux Loisirs, examinée. Offre recevable, pas de pb. Conformité par rapport au cahier des charges : en variante 1 ne comporte pas de réponse au cahier des charges notamment pour l’extension arrière du casino. Sur cette variante bowling pas reprise non plus par cayeux loisirs. Variante 1 pas complète, variante 2 totalement irrecevable donc nous avons éliminé la variante 2. Nous allons travailler sur la variante 1. Manque le document surface avant/après travaux ; espace parking privatif 50 places pas rigoureux non plus. Pas de caution bancaire pour le prêt estimé à 600 000 euros. 5 critères retenus dans la variante. Aujourd’hui prélèvement communal de 10 %. Total des critères sur 100 : pas de bowling, pas parking adéquat, projet terrasse, pas annoncé dans les travaux. Risque financier pèse davantage sur le concédant que sur le concessionnaire. Note 10/30 pour le critère 1 (bowling, parking..) critère 20/25. Critère numéro 3 : 50 000 euros pour la communication 50 000 euros pour l’animation ( ?) pas tout pigé, ce critère doit encore être travaillé 15/20. Critère 4 niveau du prélèvement communal. Variante n°1 prévoit une baisse à 4% du produit des jeux. Ça impacterait inévitablement les finances de la commune. On pourrait perdre 120 à 130 000 /an. Donc 0/15 pour ce critère. Critère n°5 bowling : 0/10. Donc note totale 45/100 pas la moyenne, donc avis global seule offre reçue est irrecevable. Donc infructueuse. Offre irrégulière, non équilibrée, transfert d’une partie importante du risque sur le concédant.

Discussion autour de la durée de la concession appel d’offre propose 12 à 20 ans. L’offre évoque une entrée par l’arrière, un hall dirigé vers la mer, un resto panoramique.

Cette année +18%. Robart dit mais l’année d’avant c’était une cata.

Ce week-end, un monde fou à Cayeux, pas un restaurant ouvert sur le boulevard. A part le Casino ; JP dit que la qualité du resto du Casino s’est beaucoup améliorée.

Location de cabine triples pour les restaurateurs : 100 euros la journée, + forfait électricité.

Tarifs des salles…

Triathlon deux tarifs : licenciés 27€45 et 38 pour les non licenciés donc 30/40

Randonnées natures de Brigitte Delaporte, 7 euros adultes,

Taxe d’habitation logements vacants..

6 ; rapport annuel dsp pour caravaning du royon et caravaning du bois de pins ; bilan d’activité année 2018

7. Parc naturel régional Baie de Somme : maintien de la pêche, chasse, des activités patrimoniales, du patrimoine industriel du Vimeu.

Projet de charte passe au vote du conseil municipal. Le projet de charte est passé en enquête publique et chaque collectivité doit le voter puis ça passera au CR des hauts de France qui proposera au ministère ensuite seulement labellisation pourrait voir le jour au deuxième semestre 2019 charte sera valable jusqu’en 2034. Bravo pour le syndicat mixte baie de somme 3 vallées qui a bien travaillé.

Vaulet dit la limite ça devrait etre les éoliennes.

JP rappelle que « la ville de cayeux a voté contre les éoliennes, le PNM a aussi donné un avis défavorable mais non repris par le ministère de l’écologie. »

8. nous sommes auj labellisés en station touristique. Devra être renouvelé en décembre 2021 (durée de 5 ans) on va essayer de passer en **station classée Tourisme**. On a un bureau d’étude protourisme qui travaille sur le dossier, la cabs a été reçue en catégorie 1 pour tous ses bureaux de tourisme (lié aux horaires d’ouverture, par exemple) donc on va pouvoir espérer le classement station touristique merci à Gilbert Mathon qui a bien travaillé.

Permettra de toucher des dotations touristiques.

Fonctionnement des ASVP, question diverse de Serge Vauley.

Asvp n’ont pas le droit au gyrophare bleu. Même interdit d’en détenir un chez soi. JP dit que tous les maires des communes environnantes en ont aussi des bleus. Vauley dit tu vas ramasser. JP dit alors je ne serai pas le seul.

Vauley dit qu’ils sont tous en vacances en même temps. JP dit que non il y a toujours un asvp de permanence.

Horodateurs : 175 000 euros. PV : 349 PV cette année, (seulement à partir du 1er août). JP dit qu’il va accentuer la surveillance cette année, recruter quelqu’un pour les accompagner notamment pour la propreté de la ville notamment déchets des camping-caristes, et vidange sauvage. Robart parle d’un sac à crottes qui n’a pas bougé de son trottoir depuis 4 mois ; JP rappelle que la ville est plus propre : on a acheté une balayeuse, on a un service d’été, le boulevard, Hourdel, parking du blockhaus on nous dit que c’est propre. On va résoudre le problème des poubelles sur le chemin de planches qui étaient accessibles aux goélands. On va prendre deux saisonniers. Et en plus les RSA font du boulot. Robart dit que les bacs à fleurs servent de poubelle